



## **DOCUMENT A L'INTENTION DES PARTIS POLITIQUES**

### **Réflexions et revendications en vue des négociations pour la formation du nouveau gouvernement et de la prochaine session parlementaire suite aux élections législatives d'octobre 2013**

#### **Préambule :**

Le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), en tant qu'organe faitier reconnu du mouvement sportif à Luxembourg, saisit l'occasion des élections prochaines pour vous soumettre ses réflexions et revendications dans l'intérêt du développement du sport à Luxembourg.

**1. La position du sport au Luxembourg :** La valeur du sport sous toutes ses facettes physiques, éducatives, préventives de maladie, intégratives, mais aussi sociales, économiques et culturelles n'est plus à démontrer. Toutefois il importe de reconnaître le sport à sa juste valeur.

a) Le COSL est d'avis que toutes les forces de la société civile impliquées directement ou indirectement dans le sport devraient se mettre d'accord sur un concept global intégré pour le sport au Luxembourg. Un tel concept doit regrouper tous les niveaux de pratique sportive, prendre en considération les aspects sociétaux, éducatifs, de santé et économiques du sport et s'adresser à tous les membres de la population au Luxembourg. Le COSL invite le futur Gouvernement à promouvoir activement l'organisation de ces assises du sport en vue de l'élaboration d'un concept durable, en tenant compte des travaux déjà entamés par le COSL ensemble avec les représentants du Ministre des Sports et des propositions concrètes qui lui seront soumises prochainement.

b) L'ampleur et l'importance du mouvement sportif dans notre société mérite la création d'un Ministère à part entière, signe visible de la reconnaissance de la position que la politique accorde au sport et cadre nécessaire au Ministre en charge pour évoluer avec l'autonomie et le poids politique indispensables. Les tâches multiples d'un tel ministère, qui dépassent de loin le pur milieu sportif, mais qui engendrent des coopérations avec des ministères comme la Santé, l'Éducation, l'Intérieur, la Recherche, pour ne citer que quelques-uns, nécessitent la mise à disposition de moyens en personnel et en budget suffisants. Le COSL préconise par ailleurs une plus étroite collaboration entre les différents ministères pour favoriser des synergies dans les procédures et actions d'intérêt commun.

**2. Sport de compétition et de haut niveau** : Avec la consécration législative du Sportlycée en 2012, une large avancée a été faite dans la bonne direction pour permettre aux jeunes talents de combiner école et sports en développant parallèlement leurs aptitudes dans les deux domaines. Il s'agit maintenant de développer cette structure, notamment au niveau des infrastructures supplémentaires prévues (internat, salle sportive) et de la coordination des programmes pour que le sport soit réellement reconnu comme partenaire à niveau égal avec ses besoins propres.

La pratique et le développement du sport à tous les niveaux demandent un encadrement par des entraîneurs motivés et qualifiés. La formation des entraîneurs a été relancée sur base du modèle canadien en important un savoir-faire qui a déjà largement fait ses preuves. Il s'agit de faire vivre ce modèle en intéressant le plus de candidats possible pour répercuter un savoir-faire de haut niveau et à la pointe du progrès aux formateurs des jeunes. Cette initiative doit être dotée des ressources nécessaires et respecter les besoins et priorités des fédérations.

Les fédérations qui, de par leur travail interne, font progresser le niveau, doivent être dotées des moyens nécessaires pour participer avec tous leurs cadres aux compétitions internationales qui sont absolument nécessaires pour un développement durable.

**3. L'utilité et l'importance du sport à l'école** ne sont plus à démontrer, les études récentes confirmant que la pratique physique permet aussi d'améliorer les capacités cognitives. L'enseignement sportif doit être suffisant et de qualité. Ainsi, la formation des futurs enseignants de l'école fondamentale doit être revue pour assurer un niveau de formation adéquat et obligatoire dans le domaine sportif.

Aucun complexe scolaire ou universitaire ne devrait plus être conçu ni réalisé sans équipement sportif adéquat.

**4. Le bénévolat :** Le monde associatif au Luxembourg, et notamment le sport, repose sur le bénévolat et son existence est largement tributaire de la contribution volontaire des membres. Le bénévolat a un potentiel extraordinaire en capital humain et social et présente une énorme contre-valeur économique. Par ailleurs, il assume une véritable mission d'utilité sociale. Pour ne pas mettre en péril ce pilier de notre société civile, la politique doit être disposée à mettre tout en œuvre pour encourager l'engagement bénévole des citoyens et, allant au-delà de ce qui est actuellement en projet, aboutir à une stratégie à moyen et long terme.

Le COSL regrette que le modèle de chèques-service-accueil ait été largement réduit dans le cadre des mesures de réduction des dépenses décidées suite à la crise économique. Cette ressource manque notamment au niveau des clubs et de leurs possibilités d'offrir aux jeunes un encadrement par des personnes qualifiées. Le système devra être réintroduit dès que possible.

Par ailleurs, d'autres initiatives comme des subsides spéciaux en fonction du nombre de bénévoles actifs au sein des clubs ou encore des déductibilités fiscales pour certaines dépenses des bénévoles devraient être introduites ou étendues.

**5. Les infrastructures sportives:** Si le réseau des infrastructures au Luxembourg est généralement bien développé, des études récentes du ministère montrent qu'il reste encore des lacunes géographiques. Surtout, il apparaît qu'il faut améliorer la gestion et l'accessibilité de ces infrastructures et notamment de maintenir une accessibilité gratuite pour les clubs dans les infrastructures gérées au niveau communal. Des modèles d'accessibilité au grand public devraient également être étudiés au niveau communal pour les plages horaires qui restent disponibles. L'Etat devra garantir cette accessibilité sur base des accords de cofinancement des infrastructures

Afin de promouvoir la mobilité des jeunes, les terrains multisports librement accessibles devraient être multipliés dans les communes.

Le COSL regrette profondément que les projets d'infrastructures d'intérêt national comme le stade de football, le vélodrome ainsi que l'infrastructure adéquate pour l'athlétisme se sont perdus dans les méandres des discussions politiques qui se sont pérennisées. Le COSL insiste sur une réalisation immédiate de ces infrastructures absolument nécessaires pour le développement des sports concernés et leur crédibilité au niveau international.

**6. Recherche scientifique :** Le développement d'une recherche scientifique dans les domaines liés au sport et à l'activité physique en général engendre des retombées positives sur la santé en termes de prévention et de réhabilitation. Le Luxembourg n'est qu'à ses débuts dans ce domaine. Faute d'équivalent universitaire, la politique devrait soutenir la structure de recherche qu'est le « Laboratoire de Recherche en Médecine du Sport » au CRP-Santé travaillant en collaboration étroite avec le Centre Médical Olympique Luxembourgeois, assurer les moyens nécessaires et reconnaître que la mission de cette structure n'engendre pas uniquement des retombées sur le monde sportif, mais également sur les domaines de la santé publique, de l'éducation, de la famille, de l'environnement et de l'enseignement supérieur.

**7. Etat de santé de la nation :** Les constats sont alarmants et il n'est dès lors plus besoin de proclamer les effets positifs d'un style de vie actif sur la santé et le bien-être des personnes de tout âge. La politique doit reconnaître l'impact positif de l'activité physique sur la santé et agir en conséquence. Accorder au sport scolaire la place et les moyens indispensables, encourager des actions de promotion du sport pour tous, créer des espaces pour des activités sportives non compétitives et en général, faire du «mouvement et de l'activité sportive» un élément de notre société, de notre identité. Il faudra multiplier le recensement de données pour disposer d'une sorte d'observatoire de l'activité physique des Luxembourgeois. Avec un outil affiné recensant des expériences, promouvant des méthodes («best practice»), valorisant des projets et proposant des outils, on pourrait être moins approximatif et renseigner plus sûrement les responsables et le public.

Dans cet ordre d'idées le COSL souligne la nécessité d'actions préventives allant au-delà de la transmission d'informations gratuites. Le COSL souhaite une amélioration et un développement des structures préventives existantes pour répondre aux besoins actuels de la population.

**8. Les aspects financiers :** Les effets bénéfiques de la pratique sportive notamment au niveau de la santé publique et de l'intégration sociale se montrent à moyen et long terme. Même en temps de crise économique, il est contreproductif de réduire le concours financier public soutenant le mouvement sportif. La prévention par le sport engendre des frais bien inférieurs aux coûts supplémentaires des différentes maladies ou autres fléaux de la société moderne.

Les multiples tâches incombant au COSL ainsi que la multiplication des évènements internationaux auxquels une participation s'avère inéluctable demandent des ressources humaines et financières supplémentaires que le COSL est en mal de trouver dans les modèles de financement actuels. Le COSL demande à pouvoir disposer des moyens adéquats pour pouvoir assurer de façon satisfaisante ses multiples tâches dans l'intérêt du sport luxembourgeois.

**9. Lutte contre le dopage :** Avec son Agence luxembourgeoise de lutte contre le dopage, le Luxembourg s'est donné un outil efficace dans cette lutte. La nécessité d'une bonne organisation et d'une coopération internationale sans faille n'est plus à démontrer et les progrès sont indéniables. L'Etat étant associé à cette agence, le COSL compte sur son soutien pour doter cette agence des moyens nécessaires en personnel et en budget.

**10. Le sport et l'Union européenne :** Le sport a trouvé sa place dans les traités de l'Union Européenne et sa spécificité y est soulignée. Force est cependant de constater que l'Union Européenne ne s'est pas encore dotée d'une politique de développement du sport, mais traite surtout des sujets à connotation négative comme les paris illégaux sur les résultats sportifs ou les problèmes de dopage dans la pratique quotidienne du sport.

Le COSL compte sur les représentants gouvernementaux pour s'investir sur le plan européen afin de recadrer les débats et promouvoir le développement du sport à ce niveau tout en insistant sur les spécificités du sport par rapport à d'autres domaines organisés au niveau de l'Union Européenne, et notamment au niveau de la libre circulation des personnes et la limitation des sportifs étrangers dans les compétitions nationales ainsi qu'au niveau du maintien des modèles de financement via des recettes de loteries nationales contrôlées par les Etats respectifs.

Luxembourg, le 17 octobre 2013

Le Conseil d'administration du COSL